



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉROS 01-2026 ET 02-2026 IMPOSANT DIFFÉRENTES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva a adopté, lors de la séance ordinaire, tenue le 2 février 2026, les règlements suivants :

- Règlement 01-2026 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Municipalité de Rivière-Héva pour l'année 2026;
- Règlement 02-2026 imposant les différentes taxes de services sur les immeubles de la Municipalité de Rivière-Héva pour l'année 2026.

QUE l'objet desdits règlements ci-dessus mentionnés concerne l'imposition de taxes pour l'administration générale de la municipalité.

Lesdits règlements entrent en vigueur le jour de leur publication. Ils s'appliquent à l'exercice financier 2026 et prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau de la municipalité sis au 740, route St-Paul Nord, à Rivière-Héva, du lundi au jeudi, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

Les règlements ci-dessus mentionnés sont également disponibles en ligne au www.riviere-heva.com.

DONNÉ à Rivière-Héva ce 4 février 2026.

M^e Gérald Laprise
Directeur général
Greffier-trésorier *par intérim*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva, certifie par la présente que j'ai affiché et publié le présent avis public en date du 4 février 2026 conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 février 2026.

M^e Gérald Laprise
Directeur général
Greffier-trésorier *par intérim*